

Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 1'300'000.00 pour l'aménagement de la route de Lausanne (RC 501^b) entre le chemin du Château et la route des Biolettes.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis municipal n° 40-09 relatif à une demande d'un crédit d'investissement de Fr. 1'300'000.00 pour l'aménagement de la route de Lausanne (RC 501^b) entre le chemin du Château et la route des Biolettes.

1. Introduction

Les aménagements routiers sur la route cantonale n° 501^b, objet de ce projet, constituent la suite des aménagements réalisés sur la première partie de la route cantonale n° 501^b Préavis 71/05. Le Service cantonal des routes a été sollicité pour valider le projet ; cet examen est en cours.

Par ailleurs, le projet dans sa totalité avait été soumis à la Commission cantonale des espaces publics le 15 décembre 2005 ; celle-ci a donné son accord préliminaire par son rapport daté du 3 février 2006.

Le principe des aménagements routiers reste identique, en termes de marquage routier central de couleur, de choix des candélabres, de bordures surbaissées. La Municipalité souhaite modifier le lieu des places de parc, partout où cela est possible, en les ramenant au bord de la route, afin d'éviter le passage de véhicules sur la partie réservée aux piétons. Ceci nécessitera un accord des propriétaires privés.

L'entrée dans le village au carrefour de la route des Biolettes peut être traitée par une « banane » à l'image de celle située devant le centre commercial ou par un giratoire. Cet aménagement devra permettre aux usagers du chemin, voulant rejoindre le village, de mieux s'insérer dans la circulation, notamment aux heures de pointe. Le giratoire présente l'avantage supplémentaire de permettre aux transports publics de réaliser un rebroussement sécurisé.

2. Urbanisme (Rappel des principes adoptés en 2005)

Les aménagements routiers proposés se basent sur les principes sécuritaires énoncés par le bureau Transitec SA. Toutefois, l'espace public en traversée de la localité ne doit pas faire l'objet d'une succession d'interventions ponctuelles, mais d'une même philosophie qui conduira à unifier le caractère de cette voie.

Le bureau Plarel, architectes et urbanistes associés, a donc été mandaté par la Municipalité dans le but de définir les principes de requalification de l'espace public de la route cantonale RC 501^b en vue d'obtenir une image uniforme et cohérente de la traversée de la localité. Cette étude a été réalisée en collaboration étroite avec le bureau Jan et Courdesse, géomètres et le bureau Transitec. La conception urbanistique qui a découlé de cette étude a été acceptée par la Municipalité et par la commission cantonale des espaces publics, comme mentionné plus haut.

L'étude du bureau Plarel met l'accent sur la sécurité, l'esthétique, la simplicité et la cohérence des aménagements conférant à cette traversée le statut « d'avenue urbaine » et non de route de transit où les véhicules circulent à grande vitesse. Par « avenue urbaine », on entend une voie verte, bordée de bâtiments dont les activités du rez-de-chaussée sont en relation avec l'usage de la chaussée. La route de Lausanne/Bottens est à lire comme une voirie dont les séquences spatiales varient en fonction des types de tissus bâtis et des paysages traversés. Les aménagements qui découlent de ce statut doivent contraster avec le caractère sobre et minéral de la rue du village.

Banane	Moins coûteuse	Insertion plus difficile depuis les Biolettes pour tourner en direction de la rue du Village Pas de possibilité de rebroussement pour les véhicules
	Pas d'emprises sur le domaine privé	
	Perception d'entrée du village moins marquée mais intéressante	

Conclusion :

Les deux variantes sont intéressantes et faisables ; le giratoire est certes d'un coût supérieur (Fr. 190'000.--), mais garantit l'insertion facilitée des usagers de la déchetterie ainsi que le rebroussement des cars postaux. Une partie des coûts supplémentaires (de l'ordre de Frs. 150'000.-) pourrait être pris en charge par le service cantonal de la mobilité afin d'améliorer l'offre des transports publics. Une demande a été faite dans ce sens. L'investissement de la part de la commune pour créer un rond point qui semble plus adapté aux développements futurs pourrait ainsi être considérablement réduit. La Municipalité vous propose de privilégier la variante rond-point.

3.2 Emprises

L'aménagement d'un giratoire à ce carrefour avec un dénivelé important n'est pas aisé, il faudra adapter la pente des accès. L'emprise du projet est relativement importante. Du côté amont, un mur de soutènement devra être construit, mais sans que le domaine privé soit touché. Du côté aval, trois parcelles privées seront touchées par les aménagements. Des emprises d'une surface totale de 125 m² devront être prélevées et transférées au domaine public communal.

3.3 Arrêt bus et car postal

Le service de la mobilité nous a approchés afin d'envisager la possibilité de créer un arrêt permettant aux cars postaux d'attendre la correspondance des tl. Les deux arrêts de la poste (dans le sens Lausanne ou Bottens/Froideville) semblent adaptés à une telle demande. Par rapport à une place normale que nous devons réaliser, cet arrêt pour deux véhicules n'entraîne pas de frais supplémentaires; le choix définitif du côté retenu sera discuté avec les cars postaux et les tl.

A l'occasion des travaux routiers, il est également prévu de remplacer l'abri bus actuel par un modèle identique à celui situé devant le centre commercial . Le coût d'un nouvel abri est certes plus élevé qu'une rénovation de l'actuel, mais il apparaît opportun à la Municipalité de privilégier l'unité de la traversée du Village. Nous proposons au Conseil d'accepter la pose d'un nouvel abri.

La construction d'un parking deux roues aux abords de l'un ou l'autre des arrêts de bus sera intégrée au projet.

3.4 Cabine téléphonique pour personnes à mobilité réduite

Swisscom souhaite installer à Cugy une cabine téléphonique pour personnes à mobilité réduite. Cette demande avait été formulée lors de la première phase des travaux, mais trop tardivement pour pouvoir être retenue. Il est donc prévu d'installer cette cabine proche de l'arrêt de bus, direction Lausanne, l'emplacement de l'actuelle cabine étant inadapté aux dimensions de la nouvelle.

3.5 Emplacement des places de parc

Partout où cela est possible, il est prévu d'inverser l'emplacement des trottoirs et des places de parc, afin d'éviter le passage des voitures sur la voie réservée aux piétons.

Ce dispositif de sécurité nécessitera des négociations avec les propriétaires privés et, vraisemblablement, la conclusion de servitudes

4. Coût des travaux

4.1 Giratoire

Travaux de génie civil TTC	438'232.95
comprenant : Installations, démolition, transport et évacuation, fouilles, grilles, regard, socles de candélabres, bordures et pavés, revêtement bitumineux, mur de soutènement.	
Honoraires avant- projet, projet, enquête, soumissions, projet d'exécution et direction des travaux TTC	62'516.70
Eclairage public TTC	24'600.00
6 mâts, y compris câbles et raccordements	
Marquages et signalisation TTC	14'930.00
Estimation pour marquage de la chaussée, signalisation verticale.	
Arbres TTC	10'000.00
2 arbres, gazon, matériel, aménagement du rond-point, haie.	
Montant total du devis - Giratoire TTC	550'279.65
Arrondi	555'000.00

4.2 Aménagement de la route de Lausanne (RC 501)

Travaux de génie civil TTC	491'135.55
comprenant : Installations, démolition, transport et évacuation, fouilles, grilles, regard, socles de candélabres, bordures et pavés, revêtement bitumineux	
Honoraires avant- projet, projet, enquête, soumissions, projet d'exécution et direction des travaux TTC	71'646.50
Eclairage public TTC	61'500.00
15 mâts, y compris câbles et raccordements,	
Marquages et signalisation TTC	61'000.00
Estimation pour marquage de 180 m de chaussée, signalisation verticale (les feux existants au droit de la poste de sont pas modifiés).	
Abri bus TTC	22'000.00
Pose d'un nouvel abri de bus, socle, raccordement électrique.	
Arbres TTC	6'050.00
6 arbres, gazon, matériel	
Montant total du devis - Aménagement de la route de Lausanne (RC 501) TTC	713'332.00
Arrondi	745'000.00

4.3 Coût total

Giratoire TTC	555'000.00
Aménagement de la Route de Lausanne (RC 501) TTC	745'000.00
TOTAL giratoire et aménagement de la route de Lausanne TTC	1'300'000.00

L'étude et la direction des travaux pour l'éclairage public, le marquage et signalisation ainsi que pour l'aménagement des espaces verts seront assurées par le service technique communal.

Aménagement RC 501 : estimation des honoraires :	19'830.00
Giratoire : estimation des honoraires :	6'500.00

Les chiffres du préavis sont basés sur une estimation faite par le bureau Jan et Courdesse. Les montants pour le génie civil incluent 10% pour les divers et imprévus.

Les éventuelles hausses légales qui pourraient intervenir au moment des travaux ne sont pas incluses.

5. Phase de travaux et échéancier

Dans la mesure du possible, les travaux débiteront par le giratoire en 2009 ; une deuxième phase est prévue pour le tronçon de la route cantonale 501 dès 2010.

La durée des travaux est évaluée à 4 mois pour le giratoire et 4 à 5 mois pour l'aménagement de la route de Lausanne (RC501).

Cette organisation devrait permettre de terminer la jonction avec la route des Biolettes avant la mise en service de la nouvelle déchetterie.

6. Coûts à charge du budget de fonctionnement

Les travaux du présents préavis seront amortis sur 30 ans. Les charges d'investissement peuvent être estimées comme suit :

a. amortissement annuel de l'investissement	Fr. 43'333.00
b. intérêts estimés à 3 %	<u>Fr. 39'000.00</u>
c. total de la charge du budget	Fr. 82'333.00

Ces sommes augmenteront les charges de fonctionnement de la commune et représentent à titre de comparaison 1.09 points d'impôt à Fr. 75'500.-- (sur base 2007).

La prise en charge par le service de la mobilité d'une somme de l'ordre de Fr. 150'000.-- réduirait de Fr. 5'000.-- l'amortissement et Fr. 4'500.-- les intérêts.

L'entretien du giratoire par les collaborateurs de la voirie est estimé à un montant annuel de Fr. 500.--.

7. Conclusions

Compte tenu de cet exposé, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal n°40/09 du 19 janvier 2009,
- ouï le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

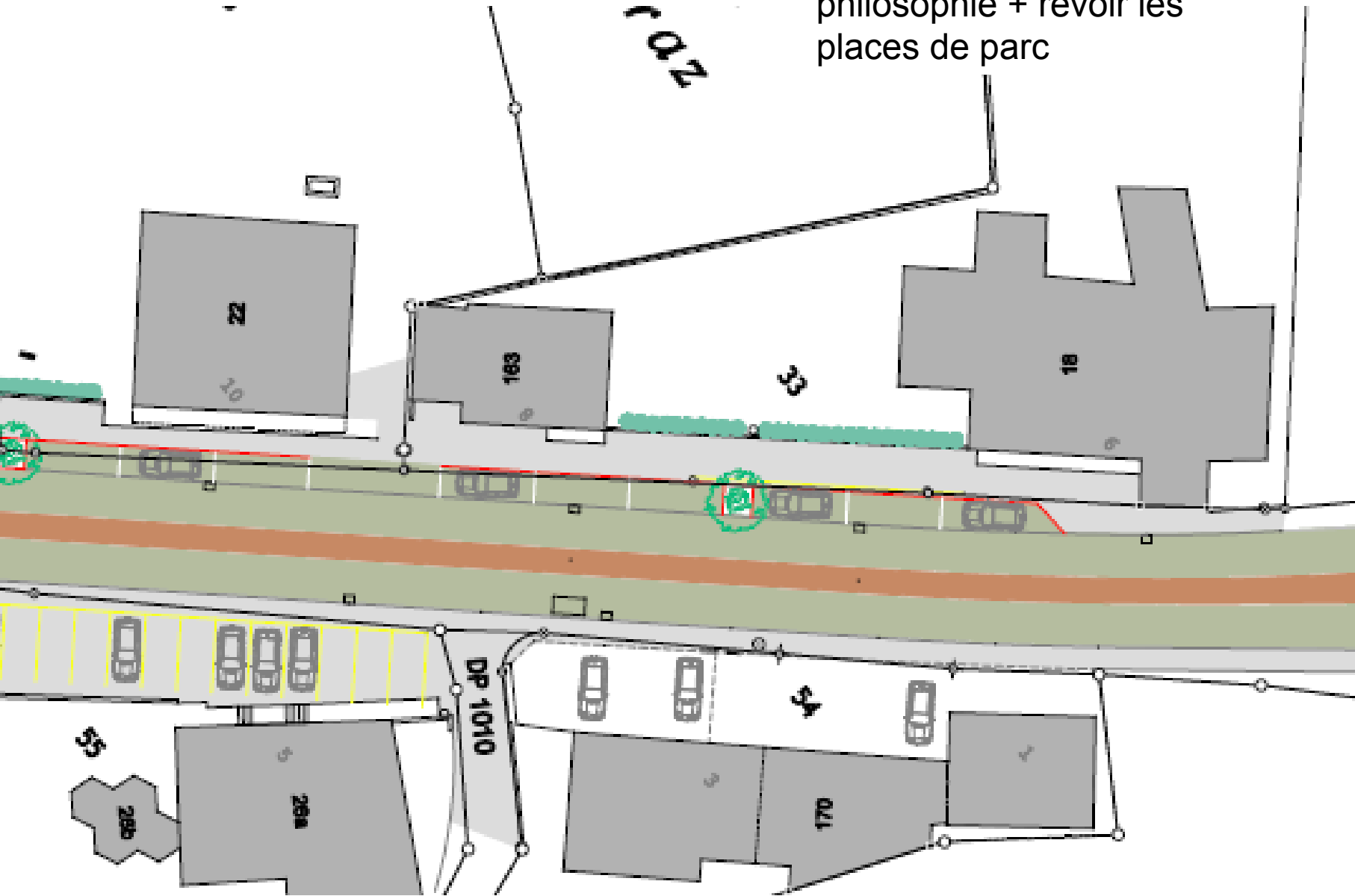
le Conseil communal décide :

- d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 1'300'000.00 pour l'aménagement de la route de Bottens (RC 501^b) entre les chemins du Château et des Biolettes,
- de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par un emprunt,
- d'amortir cette dépense sur 30 ans.

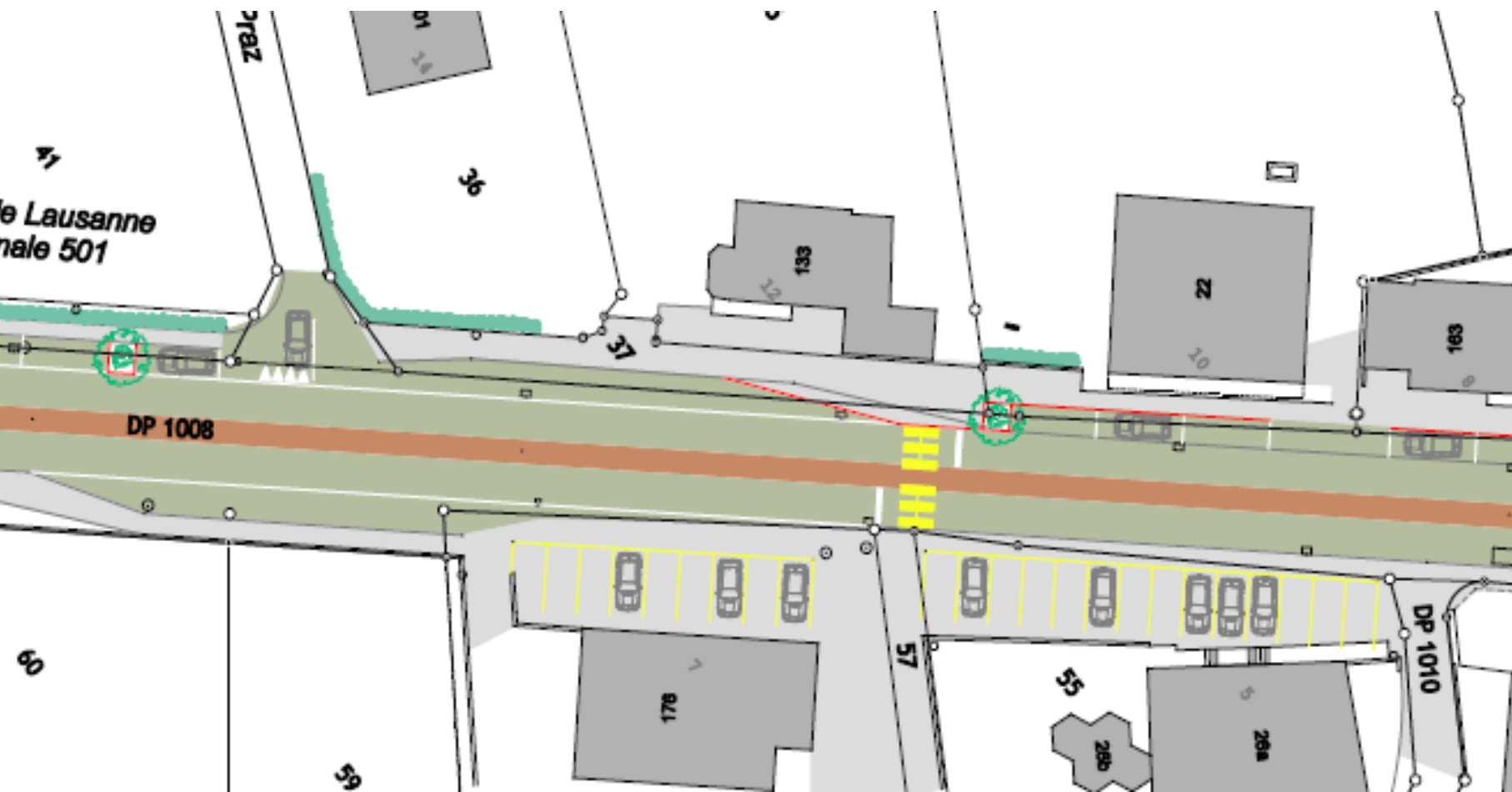
La Municipalité

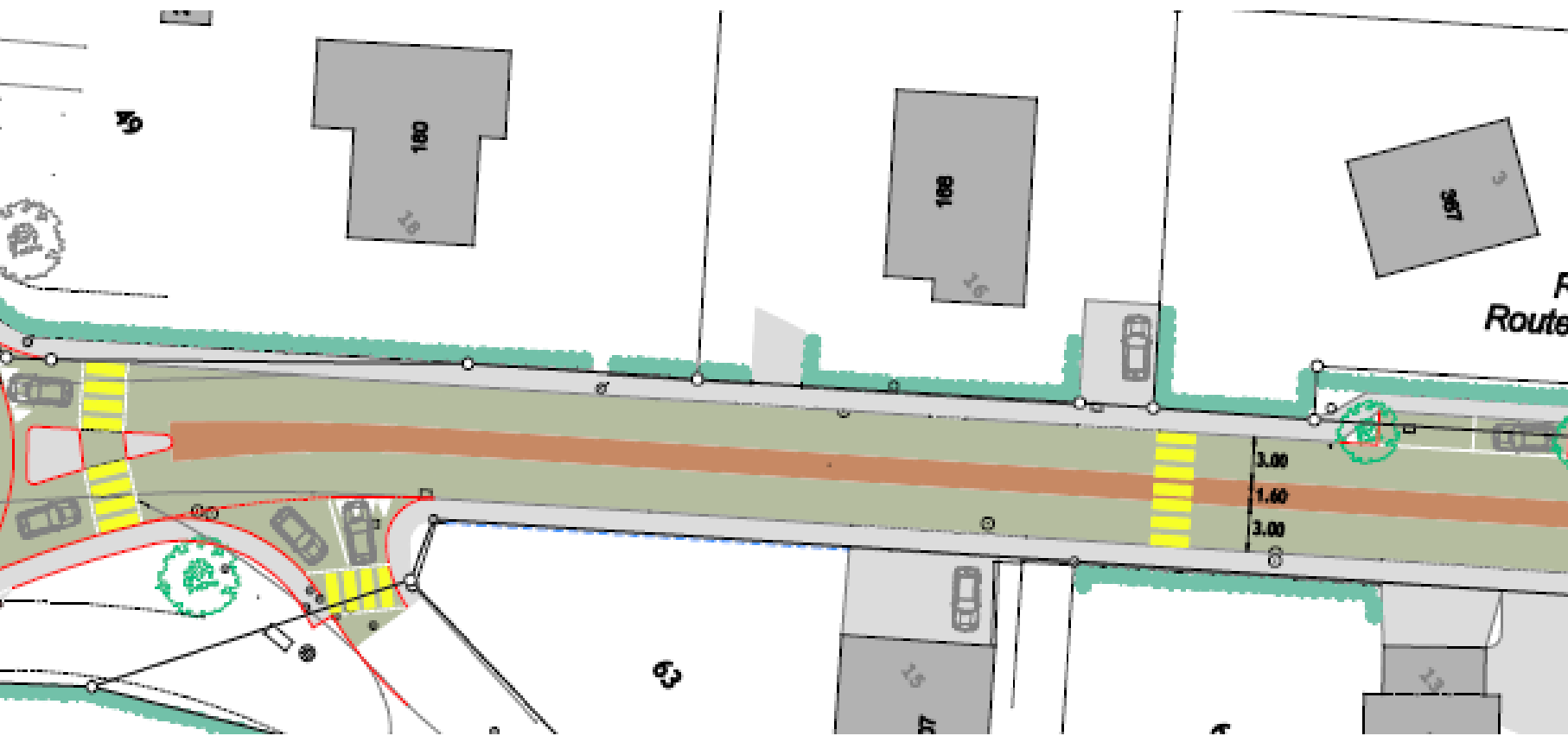
Adopté en séance de Municipalité, le 19 janvier 2009.

Garder la même philosophie + revoir les places de parc



Revoir l'arrêt bus + car postal
+ végétation





Rond point afin de marquer l'entrée dans le village. Faciliter l'accès à la RC 501 par le Ch. des Biolettes (future déchèterie). Permettre le retournement du car postal.

